

Commission canadienne du tourisme

**Rapport financier trimestriel
30 juin 2025**

Introduction

La Commission canadienne du tourisme (la « CCT »), qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada, est une société d'État appartenant entièrement au gouvernement du Canada. Elle a comme mandat de veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie du tourisme, l'organisme renforce la compétitivité du Canada en tant que destination mondiale de premier plan pour les voyages d'agrément et les voyages d'affaires. En partenariat avec les secteurs public et privé, Destination Canada attire les visiteurs et suscite les dépenses touristiques au moyen d'activités de marketing et de développement, en communiquant des renseignements opportuns et en encourageant la collaboration qui stimule la croissance économique, soutient la prospérité entrepreneuriale et est source de prospérité et de bien-être pour les Canadiens et leurs communautés.

Explications

Les présentes explications portent sur le trimestre.

Résultats trimestriels

(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 juin 2025	Période de trois mois terminée le 30 juin 2024	Écart
Produits provenant de partenaires	\$ 2,223	\$ 1,789	\$ 434
Les produits provenant des partenaires ont augmenté principalement en raison des revenus comptabilisés provenant de l'Expo 2025 d'Osaka, de la hausse des contributions des partenaires du Consortium de données touristiques canadiennes et du co-investissement dans les campagnes multicanal axées sur la marque des États-Unis en 2025 et sur le programme culinaire.			
Produits d'intérêts	192	272	(80)
La baisse des revenus d'intérêts s'explique surtout par la diminution du taux d'intérêt applicable aux soldes bancaires.			
Autres produits	164	157	7
Les autres produits comprennent les recouvrements opérationnels courants liés aux espaces de bureau ainsi que le recouvrement de taxes à la consommation.			
Charges de marketing et de ventes	23,153	17,700	5,453
L'augmentation nette est essentiellement attribuable à des dépenses de 3,7 millions de dollars dans le cadre du Programme d'attraction des congrès internationaux, ainsi qu'à une augmentation de 0,6 million de dollars dans le cadre des partenariats stratégiques pour les événements d'affaires et de partenariats avec les diffuseurs. Un montant supplémentaire de 1,1 million de dollars en 2025 pour les campagnes multicanal de marque menées aux États-Unis et le programme culinaire. Conformément à la stratégie organisationnelle globale, l'augmentation restante de 0,4 million de dollars est imputable à la réaffectation des fonds à l'avancement du secteur en 2025. Voir les commentaires connexes dans les sections Services généraux et Avancement du secteur.			
Analytique	3,133	2,630	503
Les dépenses supplémentaires sont principalement attribuables aux frais engagés dans le cadre de l'étude sur les répercussions des tarifs sur le secteur touristique (120 000 \$), du projet pilote de mesure de la marque (90 000 \$). Le reste étant attribuable aux investissements continus dans les initiatives concernant l'IA.			
Services généraux	1,894	3,011	(1,117)
En cohérence avec la stratégie organisationnelle, la fonction Avancement du secteur a été structurée de manière indépendante en 2025, après avoir été réaffectée au Marketing et aux Services généraux. Voir la section Avancement du secteur pour les commentaires associés. Après ajustement pour tenir compte de cette réaffectation de 0,6 million de dollars, le reste de la variation est attribuable aux salaires.			
Développement des destinations	584	468	116
L'augmentation globale des dépenses au deuxième trimestre est principalement attribuable au Programme stratégique de corridors touristiques, qui a été lancé à la fin de 2024 et se poursuivra jusqu'à l'automne 2025.			
Avancement du secteur	1,359	-	1,359
En 2024, Destination Canada a publié sa stratégie 2030 – dont l'avancement du secteur est un pilier essentiel –, qui met l'accent sur la compétitivité et la mobilisation de l'industrie ainsi que la collaboration entre ses différents acteurs. En 2025, les ressources et le financement existants ont été réaffectés pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie au moyen de ce pilier majeur. Les principales activités de ce trimestre comprenaient les groupes de travail d'Étoile du Nord et l'initiative sur la valeur du tourisme.			
Crédits parlementaires	21,276	19,425	1,851
Les écarts sont en grande partie attribuables au calendrier et/ou à la variabilité des besoins de trésorerie. Sur les 21,3 millions de dollars, 3,28 millions de dollars sont destinés au financement des fonds d'appel d'offres du FACI.			

Résultats depuis le début de l'année
(en milliers)

	Période de six mois terminée le 30 juin 2025	Période de six mois terminée le 30 juin 2024	Écart
Produits provenant de partenaires	\$ 3,136	\$ 3,051	\$ 85
On constate une augmentation des partenariats avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des entreprises nationales, régionales et locales par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette croissance des produits est en grande partie imputable aux principales campagnes menées aux États-Unis, notamment les campagnes multicanal et le programme culinaire.			
Produits d'intérêts	331	455	(124)
La baisse des produits d'intérêts s'explique surtout par la diminution du taux d'intérêt applicable aux soldes bancaires.			
Autres produits	314	316	(2)
Les autres produits comprennent les recouvrements opérationnels courants liés aux espaces de bureau ainsi que le recouvrement de taxes à la consommation.			
Charges de marketing et de ventes	40,769	30,717	10,052
Les charges de marketing et de vente ont augmenté de 10 millions de dollars, principalement en raison du Programme d'attraction des congrès internationaux, ainsi que des ajustements d'un million de dollars liés à la réaffectation des fonds pour l'avancement du secteur en 2025 dans le cadre d'une stratégie organisationnelle plus large.			
Analytique	5,845	5,087	758
L'augmentation globale a été principalement attribuable aux dépenses pour l'étude sur les répercussions des tarifs sur le secteur touristique (120 000 \$), le calendrier de livraison des données du Programme de recherche sur les voyageurs à l'échelle mondiale (200 000 \$), et au montant restant lié au projet pilote de mesure de la marque et aux investissements continus dans les initiatives concernant l'IA.			
Services généraux	3,924	5,864	(1,940)
En cohérence avec la stratégie organisationnelle, la fonction Avancement du secteur a été structurée en 2025, après avoir été rattachée au Marketing et aux Services généraux. Voir la section Avancement du secteur pour les commentaires associés. En tenant compte de cette réaffectation de 1,1 millions de dollars, le changement restant concerne la capitalisation de la plateforme du Consortium de données touristiques canadiennes.			
Développement des destinations	857	748	109
L'augmentation globale des dépenses au deuxième trimestre est principalement imputable au Programme stratégique de corridors touristiques, lancé fin 2024 et qui se poursuivra jusqu'à l'automne 2025.			
Avancement du secteur	2,217	-	2,217
En 2024, Destination Canada a publié sa stratégie 2030 – dont l'avancement du secteur est un pilier essentiel –, qui met l'accent sur la compétitivité et la mobilisation de l'industrie ainsi que la collaboration entre ses différents acteurs. En 2025, les ressources et le financement existants ont été réaffectés pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie au moyen de ce pilier majeur. Les principales activités de ce trimestre comprenaient les groupes de travail d'Étoile du Nord et l'initiative sur la valeur du tourisme.			
Crédits parlementaires	56,210	55,886	324
Les écarts sont en grande partie attribuables au calendrier et/ou à la variabilité des besoins de trésorerie. Sur les 56,2 millions de dollars, 13 millions de dollars sont destinés au fonds de propositions du FACI.			

Risques et incertitudes

En tant que société d'État exerçant ses activités dans un marché touristique mondial dynamique, Destination Canada suit en permanence les tendances, anticipe les changements et réagit rapidement à l'évolution des conditions, ce qui lui permet de faire face aux incertitudes tout en favorisant la croissance du tourisme durable.

Dans le cadre de notre gestion stratégique, nous effectuons une évaluation des risques d'entreprise, sur laquelle nous nous appuyons pour élaborer notre plan stratégique quinquennal, notre stratégie d'atténuation des risques et notre plan d'audit interne. On prépare et met en œuvre des plans d'atténuation des risques en conséquence. Ci-dessous figurent les risques stratégiques de la CCT ainsi que tout nouveau risque émergent ou accru susceptible d'avoir une incidence sur nos objectifs organisationnels.

Risque résiduel élevé  Risque résiduel plutôt élevé  Risque résiduel moyen  Risque résiduel plutôt faible  Risque résiduel faible

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

T2 de 2025 :  2024 : 

Synthèse globale : Il existe un risque que l'économie mondiale ainsi que les marchés où nous investissons soient confrontés à une incertitude accrue en raison de facteurs tels que l'instabilité économique, les perturbations commerciales et les changements politiques, autant de facteurs qui pourraient nuire aux voyages vers le Canada et à l'intérieur du pays. En outre, le Canada pourrait être confronté à la concurrence de pays étrangers disposant de ressources importantes et cherchant à attirer les voyageurs, tandis que sur le marché intérieur, Destination Canada et d'autres secteurs pourraient se disputer le même bassin limité de main-d'œuvre et d'investissements en capital. L'incertitude économique persistante et l'évolution de l'environnement géopolitique et politique créent une volatilité qui pourrait entraîner une baisse du nombre de visiteurs, des pertes économiques pour le secteur et des répercussions sur le mode de fonctionnement de Destination Canada.

Mesures d'atténuation : Nous concentrons nos énergies à rehausser la compétitivité du secteur touristique canadien à l'échelle internationale. En collaboration avec nos partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, nous avons axé nos initiatives sur sept sphères clés pour synchroniser les activités, répartir efficacement les ressources et augmenter le rendement du capital investi. À l'aide de méthodes de recherche et d'analyse de données poussées, nous avons stratégiquement ciblé les débouchés les plus avantageux pour le Canada sur le marché mondial ainsi qu'analysé l'évolution accélérée des conditions, comme les changements dans le marché américain en matière de droits de douane sur les marchandises exportées. Nous avons en outre fourni à l'industrie des conseils sur les aspects fondamentaux de la compétitivité mondiale et la gestion des avancées technologiques, mis à sa disposition de précieuses ressources médiatiques, créé des occasions de vente et investi dans la recherche et l'analytique pour soutenir la prise de décisions stratégiques.

Risques émergents ou accrus

- **Contraintes en matière de ressources – examen exhaustif des dépenses du gouvernement fédéral**
En juillet 2025, le gouvernement du Canada a lancé un examen exhaustif de ses dépenses, obligeant les ministères fédéraux et les sociétés d'État, y compris Destination Canada, à réaliser des économies opérationnelles de 7,5 % d'ici l'exercice financier 2026-2027, de 10 % d'ici 2027-2028 et de 15 % d'ici 2028-2029. Par conséquent, Destination Canada s'emploie activement à déterminer des propositions d'économies pour l'exercice 2026 et les exercices suivants. Cette directive s'ajoute aux pressions budgétaires plus générales liées au taux d'inflation des dépenses médias dans le monde, à la faiblesse du dollar canadien et aux réductions budgétaires concernant le recentrage des dépenses gouvernementales annoncées dans le budget fédéral de 2023, qui ont une incidence sur la capacité de Destination Canada à maintenir les ressources nécessaires pour soutenir la compétitivité, la croissance et la résilience à long terme du secteur du tourisme.
- **Marchés touristiques étrangers – Marché américain (droits de douane, risque de récession)**
Premier marché de Destination Canada en importance, les États-Unis contribuent de façon substantielle au secteur du tourisme récepteur. À l'heure actuelle, les invités profondément investis (IPI) des États-Unis ciblés par DC continuent de manifester un intérêt et une intention de voyager au Canada qui restent stables. Cependant, l'évolution des risques, sous l'effet des droits de douane réels et potentiels et des tensions géopolitiques plus générales, commence à avoir une incidence négative sur l'opinion des voyageurs, la croissance annuelle du nombre d'arrivées aux États-Unis étant inférieure à 1 % pour 2024. DC surveille activement les signes d'un éventuel ralentissement de la demande et a élaboré une série de scénarios axés sur la demande afin d'orienter sa préparation stratégique.

Risque résiduel élevé

● Risque résiduel plutôt élevé

● Risque résiduel moyen

● Risque résiduel plutôt faible

● Risque résiduel faible

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

T2 de 2025 :

2024 :

Synthèse globale : Il existe un risque que nos activités ainsi que celles du secteur du tourisme et des voyages soient mal perçus sur les plans de l'écoresponsabilité et de la durabilité environnementale. En outre, les effets des changements climatiques pourraient également influencer négativement la perception que les voyageurs ont des conditions de santé et de sécurité dans notre pays. Ces deux risques sont susceptibles d'entraîner une atteinte à la réputation, une perte de confiance de l'actionnaire ou une contraction du tourisme au Canada, ce qui crée des effets négatifs sur les atouts touristiques qui sont promus.

Mesures d'atténuation : Notre approche du développement des destinations met l'accent sur le leadership des communautés locales, l'intendance environnementale et la durabilité économique. Cette stratégie a permis d'atténuer les effets néfastes potentiels sur les destinations touristiques et a dans le même temps souligné le rôle du tourisme pour optimiser de manière durable les ressources naturelles du Canada, telles que les parcs et les aires de conservation, et pour créer différentes perspectives pour les communautés à l'échelle nationale. Conscients des répercussions toujours plus importantes des événements climatiques sur le tourisme, nous étudions attentivement leurs implications et collaborons avec nos partenaires pour mettre au point un cadre de réponse plus robuste en cas de catastrophe. Notre engagement en faveur de la durabilité s'incarne dans nos efforts pour réduire l'empreinte environnementale de nos activités et pour promouvoir l'organisation d'événements d'affaires durables. De plus, notre collaboration avec ONU Tourisme nous permet de continuer à réaliser des progrès considérables dans l'amélioration des indicateurs de durabilité au sein du secteur touristique, renforçant ainsi le leadership du Canada dans le développement du tourisme responsable.

Risques émergents ou accrus

- **Répercussions des changements climatiques sur le tourisme – événements climatiques défavorables (feux de forêt)** : Les feux de forêt ont été un défi récurrent au cours des derniers étés et dissuadent les déplacements dans les régions touchées, entraînant une diminution du nombre de visiteurs touristiques pendant plusieurs années et, par conséquent, des répercussions économiques sur les entreprises locales. Plus spécifiquement, les incendies de forêt suscitent une perception négative des problèmes de sécurité et de qualité de l'air, ce qui peut entacher l'attrait général du Canada comme destination voyage. En réponse, DC a communiqué de manière proactive avec ses partenaires au pays et à l'étranger, assurant le rôle de fournisseur d'informations régionales sur les incendies de forêt au Canada à ses intervenants.

CONTEXTE SOCIAL

T2 de 2025 :

2024 :

Synthèse globale : Un risque subsiste que nos activités courantes et de promotion touristique ne tiennent pas pleinement compte de toutes les parties concernées et ne soient pas équitables envers l'ensemble des personnes et communautés locales touchées. Il existe également un risque que les défis de ces dernières années en matière de charge de travail nuisent à la santé mentale de notre personnel.

Mesures d'atténuation : Nous adoptons plusieurs initiatives pour veiller à ce que nos activités reflètent la diversité du Canada. Notamment, nous travaillons avec nos agences partenaires pour mettre en valeur toutes les facettes de la diversité dans notre marketing général; nous affinons nos processus de recrutement, d'approvisionnement ainsi que d'autres processus opérationnels; nous formons notre personnel pour le sensibiliser à la question des préjugés; nous nous employons à favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones par le biais du tourisme; et nous suivons une stratégie pour l'autonomisation économique des communautés. Nous avons mis en œuvre une stratégie interne de manière à refléter dans notre travail la diversité des personnes et des lieux qui composent le Canada.

Risques émergents ou accrus

- **Soutien public et politique – Appui du tourisme par le public** : Dans plusieurs grands marchés touristiques à travers le monde, le soutien public au tourisme est confronté à des obstacles. Dans des destinations comme Venise, Barcelone ou Bali, de nombreux habitants se sentent privés des avantages du tourisme et ne voient que les inconvénients occasionnés par les touristes dans la vie quotidienne d'une communauté, ce qui entraîne des tensions croissantes entre les habitants et les touristes. Au Canada, bien que le soutien général en faveur du tourisme reste très fort, de légers changements dans l'opinion publique ont été observés au début de l'année 2025, en particulier dans l'opinion des Canadiennes et Canadiens à l'égard des visiteurs provenant des États-Unis. Ces opinions à l'égard des Américaines et des Américains se sont récemment améliorées, et Destination Canada surveille de près l'opinion des résidents chaque mois. À titre de mesures d'atténuation, Destination Canada a identifié quatre actions clés pour renforcer le soutien du public et des décideurs politiques.

GOUVERNANCE

T2 de
2025 :

2024

Synthèse globale : Il existe un risque que notre structure de gouvernance ne tienne pas compte de pratiques justes et équitables et que nos activités de gouvernance ne s'adaptent pas à l'évolution rapide du contexte commercial mondial, ce qui nuirait à l'efficacité, à l'efficience et à la conformité globales de l'organisme.

Mesures d'atténuation : Nous avons élaboré des scénarios pour adapter notre stratégie et notre gouvernance selon les conditions qui prévaudront dans le secteur à l'avenir. Notre conseil d'administration, composé de dirigeantes et dirigeants expérimentés, guide les ajustements stratégiques en réponse aux changements rapides. Nous déterminons l'expertise nécessaire au sein du conseil d'administration pour soutenir les efforts de recrutement du gouvernement du Canada et pour refléter la diversité du pays, tout en offrant un perfectionnement professionnel continu aux membres du conseil. Grâce à une large consultation de l'industrie, nous avons élaboré une solide stratégie d'affaires, renforcé notre gestion des risques et mis en œuvre des politiques et des audits internes. En outre, nous avons évalué notre rendement et nos progrès et renforcé les contrôles en matière de technologies de l'information pour nous prémunir contre les risques actuels liés à la cybersécurité. En outre, les résultats de l'examen spécial dont nous avons récemment fait l'objet ont réaffirmé la solidité de notre gouvernance du point de vue de la gestion de l'organisme et des opérations, le BVG n'ayant formulé aucune recommandation d'amélioration.

Risques émergents ou accrus s. o.

Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la *Directive sur les normes comptables* du Conseil du Trésor du Canada : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Marsha Walden

*Présidente-directrice générale
Vancouver, Canada
20 août 2025*



Meaghan Ferrigno

*Vice-présidente principale, chef des données et
de l'analytique et chef des services financiers
Vancouver, Canada
20 août 2025*

Commission canadienne du tourisme**État de la situation financière***Au 30 juin 2025**(en milliers de dollars canadiens)*

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14,536	14,892
Créances		
Gouvernement du Canada	858	709
Partenaires	1,069	703
Autre	30	12
Actif au titre des prestations constituées	2,373	2,373
Placements de portefeuille	1,080	1,061
	<u>19,946</u>	<u>19,750</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	4,407	8,919
Rémunération du personnel	2,124	2,351
Gouvernement du Canada	384	780
Passif au titre des prestations constituées	2,072	2,105
Produits reportés	3,005	691
Crédits reportés	5,315	-
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	41	90
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	112	112
	<u>17,460</u>	<u>15,048</u>
Actifs financiers nets	<u>2,486</u>	<u>4,702</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	10,890	2,795
Immobilisations corporelles	1,712	1,655
	<u>12,602</u>	<u>4,450</u>
Excédent accumulé	<u>15,088</u>	<u>9,152</u>

Commission canadienne du tourisme**État des résultats**

*Pour la période de trois mois terminée le 30 juin
(en milliers de dollars canadiens)*

	Période de six mois terminée le 30 juin	
	2025	2024
Produits		
Produits provenant de partenaires	3,136	3,051
Produit d'intérêts	331	455
Autre	314	316
	<u>3,781</u>	<u>3,822</u>
Charges		
Marketing et ventes	40,769	30,717
Analytique	5,845	5,087
Services généraux	3,924	5,864
Développement des destinations	857	748
Avancement du secteur	2,217	-
Amortissement des immobilisations corporelles	326	217
	<u>53,938</u>	<u>42,633</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(50,157)	(38,811)
Crédits parlementaires	56,210	55,886
Excédent pour l'année	<u>6,053</u>	<u>17,075</u>
Accumulated operating surplus (deficit), beginning of period	9,033	(7,844)
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période	<u>15,086</u>	<u>9,231</u>

Commission canadienne du tourisme

État des gains et pertes de réévaluation

*Pour la période de trois mois terminée le 30 juin
(en milliers de dollars canadiens)*

	Période de six mois terminée le 30 juin	
	2025	2024
Gains de réévaluation accumulés (pertes de réévaluation accumulées) au début de la période	119	(43)
Gains non réalisés attribuables au cours du change	2	37
Montants reclassés dans l'état des résultats	(119)	43
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	(117)	80
<u>Gains de réévaluation accumulés à la fin de la période</u>	<u>2</u>	<u>37</u>

Commission canadienne du tourisme

État de la variation des actifs financiers nets (dette)

Pour la période de trois mois terminée le 30 juin

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Excédent pour l'année	6,053	17,075
Acquisition d'immobilisations corporelles	(383)	(3)
Amortissement des immobilisations corporelles	326	217
	(57)	214
Effet de la variation des autres actifs non financiers		
Diminution des charges payées d'avance	(8,095)	(2,580)
	(8,095)	(2,580)
(Pertes de réévaluation nettes) gains de réévaluation nets	(117)	80
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	(2,216)	14,789
Actifs financiers nets (dette) au début de la période	4,702	(11,471)
Actifs financiers nets à la fin de la période	2,486	3,318

Commission canadienne du tourisme**État des flux de trésorerie***Pour la période de trois mois terminée le 30 juin**(en milliers de dollars canadiens)*

	2025	2024
Activités de fonctionnement :		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en	61,525	55,886
Partenaires	4,917	10,950
Autre	265	267
Intérêt	332	455
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(56,177)	(42,712)
de ceux-ci	(10,699)	(10,466)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	163	14,380
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(383)	(3)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immo	(383)	(3)
Activités de placement :		
Acquisition de placements de portefeuille	(19)	(18)
Rachat de placements de portefeuille	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	(19)	(18)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour l'exercice	(117)	80
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie durant la période	(356)	14,439
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	14,892	5,745
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	14,536	20,184

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET INSTRUCTIONS

La Commission canadienne du tourisme (la Commission), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la Loi), est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. La Commission est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la Commission sont donc les obligations du Canada. La Commission n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la Loi, la Commission a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la Commission de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, au 31 décembre 2017. Le ratio de partage des coûts 50:50 était complètement mis en œuvre au 31 décembre 2017.

En juillet 2015, la Commission a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La Commission a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions. Le Conseil du Trésor a émis des instructions et des lignes directrices révisées en 2017. Le 29 novembre 2018, la Commission a approuvé une mise à jour de sa politique sur les DVACE pour l'aligner sur les nouvelles exigences.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

a) Crédits parlementaires

Le financement de la Commission provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles sont considérés comme étant affectés quand ils sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Comme la date de fin d'exercice de la Commission est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la Commission est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement. Voir la note 4.

La Commission aura reporté les crédits parlementaires à la fin de la période lorsque les critères d'admissibilité pour le financement reçu pour cette période n'auront pas été satisfaits à la date de clôture. Ceci concerne le Fonds d'attraction de congrès internationaux (FACI). Voir la note 7. En outre, à la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

b) Produits provenant de partenaires

La Commission fournit divers biens et services à un groupe hétérogène de payeurs, comprenant aussi bien des organisations canadiennes qu'étrangères. On parle de produits issus d'opérations assorties d'obligations de prestation lorsqu'il existe une promesse exécutoire de transférer des biens ou des services directement à un payeur en échange d'une contrepartie convenue. La Commission évalue, pour chaque obligation de prestation, si celle-ci est remplie progressivement ou à un moment précis. Lorsque le respect d'une obligation de prestation est étalé dans le temps, la Commission mesure les progrès accomplis pour remplir celle-ci en tenant compte des caractéristiques des services fournis et du rythme des prestations fournies au payeur. Lorsqu'une obligation de prestation est remplie à un moment précis, la Commission comptabilise les produits lorsque le payeur s'est vu fournir les prestations associées au service promis. Lorsque la contrepartie est reçue avant la prestation de services ou la livraison de biens, elle est comptabilisée en tant que produits reportés, à condition de répondre à la définition d'un passif, et comptabilisée en tant que produit à mesure de l'exécution de chaque obligation de prestation.

La Commission ne dispose d'aucune source de produits provenant d'activités non récurrentes.

Produits des opérations avec contrepartie

Marketing auprès des consommateurs (agrément)

La Commission fournit des services tels que la gestion de campagnes de médiatisation payante pour promouvoir le tourisme au Canada, le ciblage d'invités à valeur élevée et la mesure des retombées de son travail sur la notoriété, les réservations et les visites dans les destinations canadiennes. Pour ce faire, elle collabore également avec des organismes de marketing en vue d'utiliser leurs différents canaux médiatiques (numériques, imprimés, médias sociaux, etc.) pour diffuser du contenu créatif et stimuler les réservations d'activités touristiques canadiennes dans la région déterminée par le payeur.

La Commission s'occupe également de créer du contenu ou d'en faciliter la création, notamment des photos, des vidéos, des articles et d'autres ressources pour les médias sociaux qui présentent les caractéristiques uniques des destinations canadiennes, et ce, dans le but de renforcer l'engagement des consommateurs.

Les produits tirés du marketing auprès des consommateurs (agrément) sont généralement comptabilisés sur une période à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat. Dans les cas où le payeur doit approuver le contenu créé avant qu'il ne soit livré, les produits sont comptabilisés à un moment précis, plus précisément lorsque le payeur donne son approbation, remplissant ainsi l'obligation de prestation associée à ce contenu.

Événements d'affaires

Ces services consistent à promouvoir le Canada comme destination de choix pour les événements d'affaires, les congrès internationaux et les grandes réunions d'entreprise. Les produits sont comptabilisés sur une période à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat. Ces activités comprennent notamment la coordination des partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux afin qu'ils participent à des événements d'affaires, à des foires et salons professionnels mondiaux sous la bannière du Canada, ainsi que la promotion de voyages de presse et de visites de familiarisation dans des destinations canadiennes susceptibles d'accueillir des conférences dans des secteurs clés en pleine croissance. Elles englobent également le soutien à la génération de pistes de vente, à la mobilisation des clients et au processus d'appel d'offres pour l'organisation d'événements dans une vingtaine de villes canadiennes. Ces efforts visent à mettre en valeur la diversité des installations et des équipements événementiels au Canada, les attractions et les expériences offertes aux participants de congrès organisés dans des destinations canadiennes, et à faciliter la collaboration et les occasions de réseautage avec des clients étrangers.

Professionnels des voyages (agrément)

Les services liés aux professionnels des voyages (agrément) comprennent la gestion des missions photographiques, ce qui consiste à organiser et à gérer ces missions pour les photographes des médias afin de couvrir les différentes saisons et régions du Canada. La Commission attribue certaines régions aux photographes et les informe de ce qu'elle attend d'eux dans le but de produire du contenu diversifié et représentatif des paysages et des expériences du Canada. Les produits sont comptabilisés sur une période à mesure que les services sont fournis tout au long de la durée du contrat.

La Commission fournit également des services tels que des visites guidées, des forfaits de voyage et des articles promotionnels aux payeurs. Les produits provenant des services liés au tourisme sont comptabilisés sur une période à mesure que ces services sont fournis au payeur.

Analytique

La Commission fournit des services d'abonnement au Consortium de données, pour lesquels les produits sont comptabilisés sur une période correspondant à la durée de l'abonnement. Cette plateforme offre un accès centralisé à des données, à des études et à des renseignements, ce qui évite d'aller consulter une multitude de sources de données et invite dans le même temps à la collaboration et à l'innovation.

c) Autres produits

Les autres produits se composent de frais recouvrés auprès de partenaires qui partagent des locaux avec la CCT dans les marchés internationaux, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

d) Conversion des devises

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles

sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au poste Services généraux. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La Commission ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et de fonds communs de placement. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

g) Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant réception des services auxquels ils se rapportent sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées en charges au moment où les services auxquels ils se rapportent sont rendus. Les charges payées d'avance se composent de charges de programme et de fonctionnement, comme les frais d'abonnement, les activités de marketing avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux et les frais liés aux salons professionnels.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Les immobilisations corporelles sont dévaluées lorsque la situation indique qu'elles ont cessé de contribuer à la capacité de fournir des services, et sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats.

Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Ameublement de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

i) Produits reportés

Les produits reportés consistent en des contreparties versées par les payeurs qui ne remplissent pas encore les conditions pour être comptabilisées en tant que produits. Les produits reçus des payeurs avant que la Commission n'ait pleinement rempli son obligation de prestation dans le cadre d'une opération avec contrepartie sont comptabilisés en tant que produits reportés jusqu'à ce que la Commission ait rempli son obligation de prestation.

j) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés relatifs à un bail consistent en divers avantages incitatifs relatifs aux baux de nos bureaux, y compris le remboursement des frais d'améliorations locatives et les périodes

de loyer gratuit. Ces avantages incitatifs sont reportés et comptabilisés à titre de réduction linéaire des charges sur toute la durée du bail.

k) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de restauration des améliorations locatives de divers locaux loués. La Commission comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison de ses obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont évaluées à l'aide des flux de trésorerie futurs non actualisés, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est amorti selon la méthode linéaire sur toute la durée du bail et inscrit à titre de charge d'amortissement au poste Services généraux. Voir la note 6.

l) Avantages sociaux futurs

La Commission propose des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent un régime prévu par la loi, un régime supplémentaire et un régime offert à certains membres du personnel qui travaillent à l'extérieur du Canada. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite.

Le volet à prestations déterminées du régime prévu par la loi et du régime supplémentaire a pris fin le 30 décembre 2017, date à laquelle a pris effet un gel des prestations et des services des participants au régime. La Commission cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la Commission remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels non amortis engagés avant le règlement du régime et liés à l'obligation réglée sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu. Ce montant est compris dans le gain ou la perte découlant du règlement. Les gains et les pertes déterminés lors du règlement d'un régime sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel le règlement a eu lieu.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active (DMERCA) des membres du personnel actifs. S'il ne reste plus de membres actifs, les gains et les pertes actuariels sont entièrement amortis dans l'exercice suivant. Pour 2024, la DMERCA a été

évaluée à 0 an (0 an en 2023) pour le régime de retraite supplémentaire de certains membres du personnel de la Commission (RRS), à 10 ans (12,4 ans en 2023) pour le régime de retraite du personnel de la Commission au Japon et en Chine (plan universel), à 0 an (0 an en 2023) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 14 ans (14 ans en 2023) pour les prestations de départ et à 14 ans (14 ans en 2023) pour les prestations de congé de maladie.

Le personnel qui travaille au Royaume-Uni participe aux régimes de retraite à prestations déterminées d'Affaires mondiales Canada administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. Les cotisations de la Commission à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des membres du personnel. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la Commission est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la Commission à l'égard de ces membres du personnel, et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

Les gains et les pertes déterminés lors de la réduction d'un régime sont comptabilisés durant la période de compression.

m) Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

n) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux NCSP exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs des membres du personnel et de l'actif au titre des prestations constituées, aux éventualités, aux charges à payer et aux produits provenant des partenaires. Une incertitude existe quant aux produits provenant des partenaires comptabilisés, car la direction peut ne pas être en mesure d'évaluer si toutes les obligations de prestation ont été respectées à la date des états financiers.

o) Opérations entre apparentés

En vertu du principe de la propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la Commission avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants qui ont le pouvoir de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Commission ainsi que les membres de leur famille proche. La Commission a déterminé que ses premiers dirigeants étaient les membres de son conseil d'administration et le personnel de direction à l'échelon de vice-président principal ou vice-présidente principale et aux échelons supérieurs.

p) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités sous contrôle commun. La Commission comptabilise les opérations interentités à la valeur d'échange, sauf dans les cas suivants :

- Les services d'audit fournis gratuitement entre des entités sous contrôle commun;
- Les contributions en nature reçues d'entités sous contrôle commun.

La valeur des services d'audit est considérée comme étant non significative dans le contexte des états financiers dans leur ensemble et les contributions en nature interentités ne sont pas constatées dans les états financiers.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

- a) Les présents états financiers intermédiaires non audités doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission en date du 31 décembre 2024, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 30 juin 2025, ne sont pas audités et sont présentés en dollars canadiens.

4. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice financier du gouvernement, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, s'élèvent à 115 M\$, ce qui comprend le financement de base de 95,5 M\$ et le financement du FACI de 19,5 M\$ provenant du budget fédéral de 2023. La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

5. EXCÉDENT ACCUMULÉ (EN MILLIERS)

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

(en milliers)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Excédent de fonctionnement accumulé	\$ 15,086	\$ 9,033
Gains de réévaluation accumulés	2	119
Excédent accumulé	\$ 15,088	\$ 9,152

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN MILLIERS)

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	30 juin 2025
Coût des immobilisations corporelles, début	1,076	1,096	1,858	691	4,721
Acquisitions	23	320	11	29	383
Cessions	(115)	-	-	-	(115)
Coût des immobilisations corporelles, fin de	984	1,416	1,869	720	4,989
Amortissement cumulé, début de l'exercice	868	110	1,653	435	3,066
Charge d'amortissement	74	117	98	37	326
Cessions	(115)	-	-	-	(115)
Amortissement cumulé, fin de l'exercice	827	227	1,751	472	3,277
Valeur comptable nette	157	1,189	118	248	1,712

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Total de 2024
Coût des immobilisations corporelles, début	1,000	-	1,824	654	3,478
Acquisitions	87	1,096	34	37	1,254
Cessions	(11)	-	-	-	(11)
Coût des immobilisations corporelles, fin de	1,076	1,096	1,858	691	4,721
Amortissement cumulé, début de l'exercice	727	-	1,462	358	2,547
Charge d'amortissement	152	110	191	77	530
Cessions	(11)	-	-	-	(11)
Amortissement cumulé, fin de l'exercice	868	110	1,653	435	3,066
Valeur comptable nette	208	986	205	256	1,655

7. Fonds d'attraction de congrès internationaux

En 2024, la Commission a lancé le FACI, un programme visant à attirer des congrès, des conférences et des événements d'envergure internationale au Canada. Le FACI œuvre dans trois domaines pour renforcer la présence du Canada : les événements de vente internationaux, le marketing et les communications, et les mesures incitatives pour les partenariats à l'intention des organismes de marketing de destination (OMD) canadiens qui participent à des appels d'offres en vue d'accueillir des congrès d'envergure internationale admissibles.

Un OMD doit remplir certaines conditions s'il veut profiter de mesures incitatives pour les partenariats dans le cadre du FACI; ces conditions doivent également être remplies pour que la Commission comptabilise le montant afférent dans l'état des résultats :

1. L'OMD doit répondre aux critères d'admissibilité établis par la Commission pour recevoir le financement.
2. Le transfert à l'OMD doit être autorisé par la Commission à la date des états financiers.

En date de juin 2025, la Commission a comptabilisé 11 409 428 \$ au poste Marketing et ventes de l'état des résultats.

8. Événements postérieurs à la clôture

Évolution de la situation économique et commerciale entre les É.-U. et le Canada.

La durée et l'impact sur les opérations de la Commission des droits de douane imposés sur l'économie et le commerce entre les États-Unis et le Canada sont actuellement inconnus. Il n'est donc pas possible pour le moment d'estimer l'incidence financière de ces événements sur les futurs résultats des activités et sur la situation financière future de la Commission.

La direction continue de surveiller la situation et d'évaluer les répercussions potentielles sur la demande touristique et les structures de coûts. Toute incidence importante sera prise en compte dans les prochaines périodes de référence à mesure que de plus amples renseignements seront connus.